



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du mardi 9 octobre 2018 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété située au 137 boulevard Notre-Dame (sur le lot 6 259 731 du cadastre de Québec) :

- Réputer conforme la hauteur d'une enseigne commerciale sur pylône à 8 mètres alors que le maximum permis est de 6 mètres.
- Réputer conforme la superficie d'une enseigne commerciale sur pylône à 11.4 mètres carrés alors que le maximum autorisé est de 6 mètres carrés.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

Donné à Clermont, ce 26^{ième} jour du mois de septembre 2018.

Brigitte Harvey
Directrice générale